

COMMUNE DE MONTMEYRAN**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024

Présents (17) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Danielle JOLLAND, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Absents ayant donné pouvoir (4) : Carole De JOUX (procuration à Amélie RAVEL), Alain TERRAIL (procuration à Pascal PEREZ), Christian DIDIER (procuration à Olivier ROCHAS), Marie-Jo JEAN (procuration à Catherine RISSOAN)

Absents (2) : Christine CAUSSE-LAMBERT, Bernard CROZAT

Secrétaire de séance : Sébastien CARRE, assisté de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

DELIBERATION N°2024/26 : Demande de subvention auprès de la Région au titre du contrat Région ville

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Considérant le contrat Région ville

Considérant les différents travaux de rénovation au sein de l'Eglise non classée

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

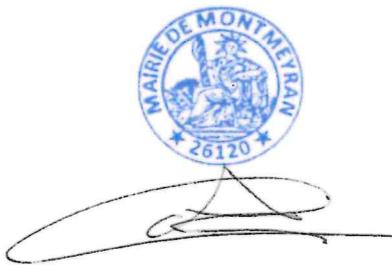
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux de financement
Rénovation suite dégâts des eaux 1 ^{er} étage	12 619 €	Région	16 235,60 €	40%
Rénovation suite dégâts des eaux rez-de-chaussée	12 000 €	Commune Montmeyran	24 353,40 €	60%
Remplacement des vitraux	12 185 €			
Abats sons clocher	3 785 €			
TOTAL	40 589 €		40 589 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le coût prévisionnel du projet pour un montant de 40 589 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du contrat Région ville et de signer tous les documents se référant à ce dossier

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	17
Conseillers-ères représenté-e-s	4
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

MONTMEYRAN, le 28 juin 2024

Le Maire
Olivier ROCHASLe secrétaire de séance
Sébastien CARRE
The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Montmeyran (26120) with a signature in black ink written over it.
The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Montmeyran (26120) with a signature in black ink written over it.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.